

DEPARTEMENT DE L'EURE

Mairie de VERNON

Enquête publique organisée du 01-10- 2021 au 18-10-2021

Enquête publique relative au déclassement d'une portion
de la sente des Lèchebardes et d'un parking rue Louise Damasse - Vernon

Dossier II : CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉ

Commissaire enquêtrice : Elisabeth GRAVELINE

Enquête publique relative au déclassement d'une portion de la sente des Lèchebardes et d'un parking rue
Louise Damasse à VERNON (Eure)

AVANT PROPOS

Le présent document intitulé « *Conclusions et avis motivé* » (*Dossier II*) fait partie de l'ensemble global avec le rapport d'enquête publique (*Dossier I*).

Il a été rédigé en toute indépendance et impartialité par la commissaire enquêtrice.

SOMMAIRE

1 RAPPEL DU PROJET

1 . 1 Cadre juridique de l'enquête publique

1 . 2 Objet de cette enquête publique

2 DÉROULEMENT ET BILAN DE L' ENQUÊTE

2 . 1 Les conditions du déroulement de l'enquête publique

2 . 2 Mesures de publication et d' affichage

3 CONCLUSIONS DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE

3 . 1 Les observations du public

3 . 2 Remarques de la commissaire enquêtrice liées au projet

3 . 3 Le procès verbal de synthèse et la réponse du pétitionnaire

3 . 4 Conclusion générale

4 AVIS MOTIVÉ DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE

1. RAPPEL DU PROJET

1.1 Cadre juridique de l'enquête publique

Cette enquête publique est organisée par les textes en vigueur au titre desquels il est possible de citer sans être exhaustif :

Le code Général des Collectivités territoriales;

Le code général de la Propriété des personnes publiques;

Le code de l'urbanisme notamment l'article L 153-19;

Le code de la Voirie Routière notamment ses articles L.141-3 à L.141-4 et R141-4 à R141-16;

Le code Rural article L161-10;

La loi no 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement;

Les délibérations n°115/2020 du 16/10/2020 et n°048/2021 du 2/07/2021;

L'arrêté municipal n°0686/2021 du 31 août 2021 portant organisation de l'enquête publique et désignant la commissaire enquêtrice.

1.2 L'objet de cette enquête publique

L'objet de l'enquête publique est le déclassement d'une portion de la sente des Lèchebardes et d'un parking rue Louise Damasse.

2. DÉROULEMENT ET BILAN DE L' ENQUÊTE

2.1 Les conditions du déroulement de l'enquête

Un premier échange a eu lieu par téléphone avec Madame ENAULT, Responsable du Service Urbanisme pour me proposer l'enquête publique.

Par l'arrêté n°0686/2021 du 31 août 2021, la commune de Vernon a procédé à ma nomination en tant que commissaire enquêtrice.

J'ai rencontré Madame ENAULT le 31 août 2021 pour déterminer les modalités pratiques de l'enquête publique et obtenir les informations nécessaires. Le dossier d'enquête m'a été remis. Le siège de l'enquête est la mairie de Vernon, place Barette.

L'enquête ne faisant pas l'objet d'une évaluation environnementale, il a été décidé de la réaliser sur une période de 15 jours, **deux permanences** ont été organisées **le vendredi 1er octobre 2021 de 14h00 à 16h00 et le lundi 18 octobre 2021 de 10h00 à 12h00.**

Enquête publique relative au déclassement d'une portion de la sente des Lèchebardes et d'un parking rue Louise Damasse à VERNON (Eure)

Le public avait à sa disposition le dossier d' enquête et le registre d'enquête que j'ai paraphé avant le début de la première permanence.

L'accueil était facilité et très cordial de la part de la mairie. Les mesures ont été mises en place pour assurer l'accueil du public en fonction du protocole sanitaire en vigueur lié à la COVID-19.

2.2 Mesures de publication et d' affichage

La mairie a effectué les mesures de publicité dans le cadre de cette enquête publique.

Ainsi un avis est paru 3 semaines avant le début de l'enquête dans deux journaux d' annonces légales Paris-Normandie et Le Démocrate du jeudi 9 septembre 2021, et rappelé dans les deux journaux dans les huit premiers jours du début de l'enquête.

L' avis d'enquête format A2 sur fond jaune a été affiché sur le panneau d' affichage à l' extérieur de la mairie et sur les deux sites avant le début de l'enquête publique.

3. CONCLUSIONS DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE

3.1 Les observations du public

Le registre d'enquête publique a été ouvert à la mairie selon les règles définies par l'arrêté du maire du 31 août 2021 précité.

Aucune personne ne s'est présentée. Aucune observation n'a été inscrite au registre ni adressée par courrier à la mairie ou envoyée sur le site internet de la commune.

3.2 Remarques de la commissaire enquêtrice liées au projet

Pour donner suite aux conclusions de cette enquête, les terrains perdent leur dénomination de terrains communaux et, à défaut de classement dans un autre domaine public, intègrent le domaine privé de la commune.

Ce nouveau statut permet à la commune de procéder à leur aliénation qui sera effective par vote du Conseil Municipal et ensuite par arrêté préfectoral.

3.3 Le procès verbal de synthèse et la réponse du pétitionnaire

Le procès verbal de synthèse a été remis le **19 octobre 2021** à Madame ENAULT, Responsable du Service Urbanisme, dans le délai réglementaire des huit jours. J'ai eu la réponse sous la forme d' une lettre le même jour. Les deux documents sont annexés au rapport d' enquête publique.

Enquête publique relative au déclassement d'une portion de la sente des Lèchebardes et d'un parking rue Louise Damasse à VERNON (Eure)

3.4 Conclusion générale

Afin de conclure sur ce projet, il convient de se poser les questions auxquelles une réponse est systématiquement apportée et sert de fondement à l'avis motivé donné par la commissaire enquêtrice.

Les mesures d'information du public sont-elles suffisantes pour permettre une bonne connaissance du déroulement de l'enquête publique?

Les mesures de publicité prévues par les textes en vigueur et par l'arrêté municipal n°0686/2021 du 31 août 2021 portant ouverture de l'enquête publique ont été respectées.

De sorte que le public disposait de toutes les informations de nature à le renseigner sur la tenue même de la procédure, sur les délais, les dates de permanence, le contenu du dossier.

La procédure ainsi suivie n'appelle pas d'observation.

Les mesures préalables à l'arrêt du projet et au lancement de cette enquête publique sont-elles adaptées et suffisantes?

Les mesures de mise en place du projet avaient été prises lors des délibérations n°115/2020 du 16/10/2020 et n°048/2021 du 2/07/2021 du conseil municipal.

La procédure menée par la mairie s'inscrit dans une logique de changement du document d'urbanisme.

4. AVIS MOTIVÉ DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE

Compte tenu des éléments développés dans l'ensemble de ce document, la commissaire enquêtrice est en mesure de rendre son avis personnel et motivé sur la présente enquête publique relative au **déclassement d'une portion de la sente des Lèchebardes et d'un parking rue Louise Damasse, sur la commune de Vernon-Eure,**

Vu la législation en vigueur notamment le code de l'environnement,

Vu les textes précités au point antérieur de ces conclusions,

Considérant que:

La réglementation de cette procédure d'enquête publique a été respectée,

L'information a été suffisante auprès du public,

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions,

Le dossier mis à la disposition du public s'insérait dans la procédure de déclassement des 891m² et 28m² des terrains communaux du domaine public dans le domaine privé,

Le public pouvait s'exprimer lors des permanences et en dehors de celles-ci sur le registre d'enquête publique papier aux jours et heures d'ouverture de la mairie ainsi que par courrier postal ou de manière dématérialisée,

Le public ne s'est pas manifesté,

Enquête publique relative au déclassement d'une portion de la sente des Lèchebardes et d'un parking rue Louise Damasse à VERNON (Eure)

Après avoir:

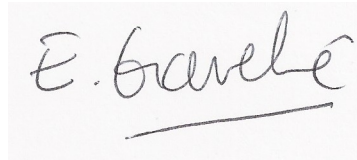
Etudié le dossier, estimé la nécessité du projet et avoir assuré les permanences,
Suite à ces observations et analyses, et en toute indépendance, j'émet un :

AVIS FAVORABLE

**au déclassement d'une portion de la sente des Lécébardes et d'un parking rue Louise
Damasse-VERNON (Eure)**

Les Andelys, le 02/11/ 2021

La commissaire enquêtrice,

Handwritten signature of E. Gavelle in black ink on a light background.

Destinataire : Mairie de VERNON – Service URBANISME

- 1 exemplaire papier
- 1 copie informatique

Copie : Préfecture de l'Eure

Enquête publique relative au déclassement d'une portion de la sente des Lécébardes et d'un parking rue
Louise Damasse à VERNON (Eure)

ANNEXES

Arrêté du maire n° 0686/2021 du 31 août 2021

Procès verbal de synthèse du 19 octobre 2021

Parutions presse Paris-Normandie et Le Démocrate